

Joseph-François Coster (1729-1813) avait été le troisième et dernier secrétaire perpétuel de l'ancienne Société des Sciences et Belles-lettres de Nancy avant la Révolution. Né en 1729 à Nancy, il appartenait à une famille de négociants et banquiers, d'origine savoyarde. Quand il avait pris la succession de son père dans ses affaires, il n'avait pas renoncé à ses ambitions littéraires, et s'était fait connaître en obtenant en 1759 un prix de la Société royale des sciences de Nancy, grâce à un discours intitulé *La Lorraine commerçante*. Remarqué après un procès, dans lequel il avait défendu sa famille contre le comte de Hautoy, il avait été choisi comme secrétaire par la Cour souveraine de Lorraine, dont il rédigea la protestation contre l'exil de six de ses membres, puis sa réponse au Parlement de Metz, qui réclamait la réunion à Metz du ressort de la Cour souveraine de Nancy. Ces prises de position lui avaient valu la méfiance du pouvoir royal : élu à la Société des Sciences et Belles-lettres de Nancy en 1762, sa réception avait été retardée quelque temps sur ordre de Paris. Mais dans une deuxième partie de sa carrière, Coster avait pu profiter de la période, faste pour les Lorrains, qui s'est ouverte sous le ministère Choiseul : il est devenu secrétaire de l'intendant de Corse, puis de 1770 à 1790, premier commis au Contrôle général des finances. Il avait obtenu un accessit de l'Académie française pour un *Eloge de Colbert*. Cet « Éloge de Colbert » n'avait pas été apprécié de Diderot, qui écrivait, dans une lettre de septembre 1773 : « La manière dont il loue Colbert est faible et mesquine. Ce sont des idées et des vues communes, toujours à côté du sujet, et ne portant jamais au but. Le style est apprêté, sans forme et sans élégance. J'ai lu avec plus de plaisir les notes que le texte » (Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot, tome 8).

En Lorraine, Coster avait joué un rôle important à l'Assemblée provinciale convoquée en 1787. Il avait alors la réputation d'être un « citoyen » et même un « patriote ». Élu secrétaire perpétuel en 1792, il n'avait pu occuper cette fonction que pendant un an et, comme nous l'avons vu, après son incarcération sous la Terreur, avait travaillé à sauver la collection de médailles de l'Académie et cataloguer les ouvrages de la Bibliothèque, afin d'en éviter le pillage.

Joseph François Coster était un homme actif, compétent, brillant, à l'esprit original, d'autant plus disponible qu'il était riche et n'avait pas eu d'enfants. Mais on lui reprochait son ambition toujours insatisfaite et son caractère autoritaire, peu compatible avec les habitudes démocratiques que l'on voulait imprimer à la nouvelle société académique. Nous ne pouvons que deviner les rancunes qui s'étaient amassées contre lui, mais Jean Blau y a fait sans doute allusion dans son éloge de Coster, le 18 juin 1814 : « En vain ses détracteurs lui reprochent comme un crime sa passion de se produire. Cette accusation, dictée par l'envie, fait son éloge aux yeux de l'équité... M. Coster avait-il conscience de son mérite et le sentiment de son devoir, ou bien était-il aveuglé par l'ambition et l'amour-propre, lui qui s'ouvrit toujours la carrière par des voies légitimes et ne se montra jamais inférieur à la place où il était parvenu ? Heureuse la France, si elle avait possédé beaucoup d'hommes doués d'une aussi mâle énergie et dévoués d'un si ardent patriotisme ! ». L'Académie l'a toujours traité avec de grands égards, mais elle s'est bien gardée de lui rendre l'influence qu'il avait avant 1793 ; elle a au contraire supprimé le poste de secrétaire perpétuel dans son règlement.

De retour à Nancy, après deux ans d'absence à Lyon, Joseph François Coster est mort dans sa propriété de Gentilly, à Maxéville, le 7 septembre 1813. [Jean-Claude Bonnefont]

Jean Blau, « Éloge de Joseph François Coster », à la séance publique du 18 août 1814, *Précis analytique des travaux*, 1813-1815, p. 96-101.